

## FEUILLETON DU MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 16 FÉVRIER 1889

## GUET-APENS

TROISIÈME PARTIE

## HONNEUR POUR HONNEUR

(Suite)

—Il n'y a pas de quoi, mademoiselle, dit le franc-tireur avec un mélancolique sourire. Il est veinard, Bourreille, que de jolies filles comme vous s'intéressent à lui ! Joliment veinard !

Lucienne sortit de l'ambulance. Elle regagna la fabrique, plus tranquille. Au moment où elle y entra, des brancardiers allemands amenaient un corps à la fabrique. Je ne sais quel instinct la poussa à se rapprocher. Elle regarde, au moment où les soldats passent auprès d'elle. Le cadavre déjà rigide, déjà froid, c'est celui de Frantz Schuller. Finie, sa vie, fini, son carnet. Le sergent ne reverra plus sa bonne femme Catherine, ni le gros Fritz, ni Wilhem, ni la petite Anna, qui était au sein de sa mère quand il était parti, obéissant à l'ordre de mobilisation. Il ne reverra plus le village, ni la ferme, ni la basse-cour, ni les champs ensemencés. Il dort de l'éternel sommeil, et demain le recouvrira la terre française, qu'il a foulée depuis six mois de sa botte victorieuse. Dans les salles de la fabrique provisoirement transformées en ambulance et qui regorgent de morts et de blessés, on vient d'amener aussi le major von der Graubach, un des deux officiers qui ont fait fusiller Pascal et Henri Doriat. Et l'autre ? L'autre est mort, la veille, de la fièvre typhoïde. Tous ces trois sont morts et la prédiction de Marie Doriat s'est accomplie sa malédiction a été écoutée et le sang des frères Doriat est retombé sur leurs bourreaux. Et tous les trois ont dû voir, dans cette seconde à réveil de l'esprit, qui doit précéder le moment suprême, la figure irritée, désespérée, de la pauvre femme, implorant pour ses fils et demandant grâce !

La nuit fut très calme. L'ennemi n'essaya aucune démonstration sur les campements français. Pendant la nuit, le plateau de Reuil fut évacué. A trois heures du matin, l'ordre de la retraite générale était donné. A l'aube du jour, le champ de bataille était désert, silencieux. Les morts étaient enterrés.

Ainsi, quand de tels morts sont couchés dans la tombe  
En vain l'oubli, nuit sombre, où va tout ce qui tombe  
Passe sur leur sépulcre où nous nous inclinons  
Chaque jour pour eux seuls, se levant plus fidèle,  
La gloire, aube toujours nouvelle,  
Fait luir leur mémoire et redore leurs noms !

## VIII

Le 30 janvier s'accomplissait la première condition de l'amnistie : les Prussiens prenaient possession de nos forts. Bientôt la paix allait être signée, Claudine était toujours au lit, très faible, mais le chirurgien qui la soignait avait déclaré qu'elle ne courait plus aucun danger. Lorsqu'il fit cette déclaration, Montmayer était là. Personne ne vit le sinistre regard qu'il laissa tomber sur la malade. Il avait espéré, jusque-là, qu'elle mourrait. Il voyait son espérance déçue. Et il était replongé dans la terrible alternative dont nous avons parlé : tuer cette enfant ou s'entendre accuser par elle.

—Seulement, disait le major, pas d'imprudences : aucune émotion forte ! Pas trop de bruit, non plus, autour d'elle ! Prenez bien soin de ne la point réveiller quand vous la trouverez endormie. Et dans un mois elle sera sur pied !

Il sortit, pour se rendre aux ambulances.  
—Dans un mois, se dit Montmayer, elle sera morte.

Des rages folles le prenaient quand il pensait qu'il avait été le jouet des deux sœurs, mais ces accès de colère étaient suivis d'abattements profonds. Il avait beau songer à l'avenir, il en était mainte-

nant effrayé parce qu'il ne le voyait plus que creusé d'abîmes et peuplé de fantômes. A Bourges, dans sa cellule de condamné, le père Doriat attendait résigné, l'heure de la mort. Il n'avait pas reçu, depuis des mois, de nouvelles de Garches. Il ne savait pas comment sa famille avait traversé la guerre. Il ignorait la mort de ses deux fils. Le jour de la bataille de Buzenval, une partie de Garches avait été brûlée, l'église n'existait plus ; la maison de Marie Doriat, atteinte par les obus, ne présentait plus que quatre pans de murailles sinistres, noircies par les flammes.

Marie Doriat s'était réfugiée à l'autre bout du village, chez une vieille amie. Et Doriat ne savait pas non plus que la maison où il était né, où toute sa vie laborieuse et calme s'était écoulée, n'existait plus. Le pauvre homme arrivait au terme de son sursis.

\* \*

Qu'il me soit permis d'ouvrir ici une parenthèse. Quelques lecteurs pourraient douter qu'un sursis put être accordé à un condamné, dans la situation où se trouve Michel Doriat. Ils auraient tort. Les précédents existent et rien, ici, n'a été inventé. Les objections, si elles étaient faites, tomberaient devant la réalité elle-même : Le 15 août 1885, une double condamnation à mort avait été prononcée par la Cour d'assises de l'Aude, contre les nommés Guilhaumet et Borrás, accusés d'assassinats. L'un des deux, Guilhaumet, fit, après sa condamnation, des révélations importantes desquelles il semblait résulter que le second condamné, Borrás, était innocent. Le défenseur de Borrás écrivit alors une supplique au président de la République pour lui demander de retarder indéfiniment l'exécution des deux condamnés qui devaient avoir lieu à Aix.

Le sursis fut accordé, dans les mêmes conditions, on le voit, que celui de Doriat, et le juge d'instruction de Narbonne fut chargé de faire une nouvelle enquête. Quoique ayant une première fois conclu à la culpabilité de Borrás, ce magistrat fit un rapport favorable à ce dernier. La cour de Montpellier eut à statuer sur le dossier fourni par lui, et M. Monservin, conseiller à la cour, fut chargé d'une enquête supplémentaire. Pendant que ce magistrat accomplissait sa mission, un fait se produisit qui était de nature à démontrer péremptoirement la non-culpabilité de Borrás. (La situation, on le voit, est donc identique à celle de Doriat.) Pendant toute l'instruction nouvelle, Borrás, victime d'une épouvantable erreur judiciaire, attendit de longs jours que son avocat vint lui annoncer son salut. Et pendant de longs jours, chaque fois que s'ouvrit la porte de sa prison, Borrás ne sut pas si la porte ouverte n'allait pas donner passage au bourreau et à ses aides. Nous n'avons, on le voit, rien inventé, et le sujet de ce roman est pris à la vie réelle.

\* \*

Que devenait notre ami Courlande ? Il voyait Marie Doriat et Lucienne très souvent, mais en secret, car il ne voulait pas être rencontré par Jean de Montmayer. Quel était son but, à ce petit homme ? Et comment espérait-il venir à bout de Montmayer, sans preuves contre lui, de Montmayer, prévenu, intelligent et audacieux ? Plusieurs fois, Lucienne l'avait interrogé. Il avait longtemps gardé le silence. Et à la fin, il avait dit :

—Il faut que vous le sachiez. Car, sans vous, je ne puis rien faire. Vous m'avez obéi jusqu'au jour d'hui aveuglément, et vous avez bien fait. Jusqu'aujourd'hui, ni l'une ni l'autre vous n'étiez en danger, mais à présent il n'en est plus même.

—Quel danger courons-nous ?

Un danger différent, toutes les deux. Vous, mademoiselle Lucienne, c'est votre honneur qui est en péril. Quant à Claudine....

—Eh bien, Claudine ?

—C'est sa vie !

—Sa vie ! Moi, je saurai bien défendre mon honneur, mais elle, malade, ayant à peine sa connaissance.

—C'est à vous de veiller sur elle ! Vous voulez savoir ce que j'espère, ce que je veux. Ecoutez, surtout ne vous effrayez pas. Montmayer, prévenu par les lettres que vous avez écrites sous ma

dictées, et qu'il a lues, je m'y attendais, Montmayer, prévenu par l'entretien que vous avez eu avec votre sœur dans votre chambre et que le misérable a entendu, Montmayer sait que vous n'ignorez rien de son crime ; il a cru à votre amour, et sans Georges vous étiez perdue. Il sait aussi que puisque vous l'aimez, il n'a rien à craindre de vous. Se douterait-il même que vous ne l'aimez pas et que cet amour n'a été qu'un piège, il a pour vous une passion si profonde qu'il vous épargnera encore. Mais Claudine ! C'est elle qui a découvert, aux Bernadettes, la phrase écrite par Bourreille avec son sang. Elle morte, personne ne peut plus accuser Montmayer. Personne ne pourra plus dire : " J'ai vu ! " Personne autre que vous. Mais vous, il ne vous craint pas. Il est donc de son intérêt que Claudine disparaisse, et c'est à quoi vont tendre, j'en suis sûr, ses efforts.

—L'infâme !

—Pour cacher le crime de Bourreille, pour échapper sinon à une condamnation, du moins à coup sûr au scandale d'une accusation publique, Montmayer commettra un nouveau crime.

Lucienne frémit et s'écria :

—C'est horrible. Que prévoyez-vous ?

—Montmayer est prudent. Il s'entourera de précautions. Tuer Claudine ouvertement, ce serait attirer l'attention. Ne craignez pas cela. C'est dans l'ombre qu'il commettra son forfait et ce ne sera pas, cette fois, à ses risques et périls comme lorsqu'il assassina Bourreille, non, il n'emploiera ni le poignard, ni le revolver. Il aura recours au poison, l'arme des lâches, le poison que l'on verse, en pleine nuit, dans les remèdes des malades, le poison que l'on administre à petites doses, qui n'a pas sur-le-champ d'effets bien terribles, mais qui ronge lentement, qui prépare à la mort, jusqu'à ce que celle-ci arrive brusquement, mais paraisse naturelle. Voilà, n'en doutez pas, mademoiselle Lucienne, ce que Montmayer va faire. Voilà pourquoi je vous dis : Veillez sur Claudine. Prenez garde. Ne la quittez pas. Ne détournez pas les yeux de son lit, ni la nuit, ni le jour. Et renseignez-moi sur ce que fera Montmayer. Ce que je prévois, c'est qu'il restera auprès de vous, dans la chambre de Claudine, guettant votre départ pour préparer son crime. Surveillez-le. Laissez-le faire. Donnez-lui de l'assurance. Prévenez Claudine. Soyez fortes toutes deux, et songez que le châtiment est proche !

Voilà pourquoi, quelques jours auparavant, au matin de la bataille de Buzenval, quand le chirurgien allemand avait appris à Lucienne qu'il n'avait pas reçu la visite de Montmayer, voilà pourquoi Lucienne, comprenant, avait pris Claudine dans ses bras, en disant :

—Ne crains rien, chère sœur, ne crains rien. Je suis là. Je veillerai sur toi !

Courlande voyait-il juste ou bien n'était-il pas trompé par cette imagination dont il était si fier et dont il aimait à se vanter ? La vie de la fabrique semblait s'être concentrée dans la chambre où Claudine souffrait toujours de sa blessure à la tête. Georges et Lucienne ne quittaient pas cette chambre. Quant à Jean, il y venait très souvent, s'asseyait, ne parlant pas, considérant seulement Claudine d'un air étrange et attendait. Lorsqu'il avait ainsi longtemps attendu, il redescendait. Mais la solitude qui régnait en bas, dans la fabrique, l'effrayait sans doute, car il remontait presque aussitôt. Il s'offrit pour passer les nuits, à la place de Lucienne fatiguée, car l'état de Claudine exigeait encore beaucoup de soins et surtout de grandes précautions. Lucienne n'y consentit pas. Il insista.

—Voici quinze nuits que vous passez, je vois à votre visage combien vous êtes lasse ; vous manquez de sommeil, vous allez vous rendre malade.

—Je resterai auprès de ma sœur jusqu'au bout, dussé-je en mourir.

—Mais vous ne me comprenez pas, chère Lucienne. La chambre voisine est libre. Que n'y mettez-vous votre lit ? Vous dormirez. Moi je resterai ici, dans un fauteuil.

—Eh bien, laissez-moi encore quelques jours, et si je vois que la fatigue est la plus forte, j'accepterai votre offre et vous veillerez au chevet du lit de Claudine.

—A la bonne heure, dit-il.